DIRECTION GENERALE N°24/233

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE POUR L'ANNEE 2024

ARRETE PORTANT DELEGATION TOTALE DE SES FONCTIONS A TITRE TEMPORAIRE A L'ADJOINT DANS L'ORDRE DES NOMINATIONS

Le Maire d'Epône,

Vu Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-18 prévoyant la possibilité de délégation de fonctions aux Adjoints et son article L.2122-17 prévoyant qu'en cas d'absence ou d'empêchement, le Maire est remplacé provisoirement dans la plénitude de ses fonctions par un Adjoint dans l'ordre des nominations.

Considérant son absence du 12 au 20 octobre 2024 inclus ;

Considérant que Madame Isabelle MARTIN est la première Adjointe dans l'ordre des nominations.

ARRETE

Article 1 : Madame Isabelle MARTIN, 1ère Adjointe au Maire, est désignée pour remplacer le Maire d'Épône pour la période du 12 au 20 octobre 2024 inclus, dans la plénitude de ses fonctions.

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera notifiée à :
- Madame Isabelle MARTIN, 1ère Adjointe au Maire,
- La Préfecture des Yvelines.

EPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte
Transmis à Monsieur le Sous-préfet
Le 07 OCT. 2024
Et publié/affiché le
07 OCT. 2024

Ivica JOVIC

MAIRIE D'ÉPÔNE N° 18 (Yvelines)

Maire d'Epône

Fait à Epône, le 04 octobre 2024

Ivica JOVIC

MAIRIE D'ÉPÔNE N° 18 (Yvelines)

Maire d'Epône